



## Opposition de prélèvement non respectée par la banque

Par **Glad75**, le **28/02/2014** à **12:32**

[fluo]bonjour[/fluo]  
OBJET : Opposition au prélèvement de 1020,28 euros non effectuée depuis le 31/01/2014, frais de refus de chèques, interdiction bancaire et commissions diverses.  
En date du 31 janvier 2014, j'ai sollicité auprès de mon agence bancaire une opposition au prélèvement du 03/02/2014 d'un montant de 1020,28 euros émanant d'un organisme. Malgré cet ordre d'opposition, mon agence bancaire a honoré ce prélèvement.  
Constatant que ma demande d'opposition n'a pas été respectée par mon agence, j'ai été contrainte de demander un rejet tardif du prélèvement cité en objet. En date du 11 février, ce rejet tardif a bien été accepté, ce que le bénéficiaire me confirme par courrier .A ce jour, malgré les diverses démarches effectuées, mes interrogations sont les suivantes :  
1) Où est passé l'argent ? Mon compte a été débité de 1020,28 euros le 04 /02/2014 sans avoir été recredité et l'argent n'a pas été versé au bénéficiaire.Après un mois d'attente(on est le 27 février),j'ai donc écrit au service clientèle et au médiateur.Du fait de cet incident trois petits chèques(17 E,20 E,19 E) ont été refusés.  
2)Personne de l'agence n'a accepté de me recevoir.  
Merci de votre réponse car je suis sidérée par ce type de pratiques.

Par **amajuris**, le **28/02/2014** à **13:46**

bjr, nil est toujours conseillé que lorsque on veut faire opposition à un prélèvement sur votre compte bancaire, vous devez le faire suffisamment en amont de la date de prélèvement pour la banque prenne ses dispositions.  
selon votre message vous avez fait opposition le vendredi 31 janvier pour un prélèvement prévu le lundi 3 janvier ce qui à mon avis est un préavis insuffisant.  
donc vous ne pouvez pas reprocher à votre banque d'avoir accepté ce

prélèvement vu votre demande tardive.rnpar contre je ne peux répondre aux autres questions car seule votre banque ou le bénéficiaire peuvent vous répondre.rncdt

Par **Glad75**, le **28/02/2014** à **14:07**

Bonjour et merci de votre réponse.rnrnQuand bien même cette demande aurait été tardive...l'organisme n'a pas reçu son argent et il a été débité de mon compte bancaire.Il y a bien un problème...où est passé cet argent?

Par **Glad75**, le **28/02/2014** à **14:10**

Par ailleurs il s'agit d'une demande de rejet tardif suite à la non prise en compte de mon opposition.rnLa banque ne réagit pas après un mois...c'est assez étonnant.J'ai alerté le service clientèle et rien...le médiateur et j'attends...